N° 2023/T/235

COMMUNE DE St JEAN DE BOURNAY

VILLE
DE
SAIINT JEAN DE BOURNAY
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE ST JEAN DE BOURNAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande des forains concernant la mise en place d'un marché le vendredi 22/12/2023 de 14 h à 19h place Françoise DOLTO et place François MITTERAND.

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique à l'occasion de ce marché ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2023/T/228

ARTICLE 2 – **Le vendredi 22 décembre 2023 de 13h à 19h, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits place Françoise Dolto et place François Mitterrand (dans la partie comprise entre la rue Joseph Chavrier et l'allée faisant face aux toilettes publiques) à Saint Jean de Bournay.**

ARTICLE 3 – Seul les forains dans le cadre du marché remplaçant celui du 25/12/2023 sont autorisés à stationner sur ces emplacements le vendredi 22/12/2023 de 13h à 19h.

ARTICLE 4 – Les emplacements devront être laissés propres par les forains, tout manquement pourra faire l'objet d'une verbalisation. Des bennes seront mises en place pour les déchets.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions ci-dessus.

ARTICLE 7 – Ampliation du présent arrêté sera communiquée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Chef de la caserne des Sapeurs Pompiers

Fait à ST JEAN DE BOURNAY, le 15 décembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-JEAN-DE-BOURNAY 38 (Isère)

Franck POURRAT

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT ; Affichage et publication le 15/12/2023